Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260202-BC_2026_005-DE

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

Décision 2026.005

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION

Séance du lundi 2 février 2026 à 20h00

Le Bureau de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Deux Février Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de FOUGERES AGGLOMERATION – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière – à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Étaient présents :
Patrick MANCEAU – Président

Michel BALLUAIS – Marie-Claire BOUCHER – Bernard DELAUNAY – Joseph ERARD – Louis FEUVRIER – Alain FORET – Marie-Laure NOËL – Cécile PARLOT – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Jean-Claude RAULT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Éric BESSON – Joseph BOIVENT – Roland BOUVET – Roger BUFFET – Laurence CHEREL – Denis CHOPIN – Noël DEMAZEL – Christophe DEROYER – Michelle GARAVAGLIA – Hervé GUILLARD – David LEBOUVIER – Alice LEBRET – Diana LEFEUVRE – Jean-Pierre OGER – *Olivier POSTE* – Annick ROCHELLE – *Pierre THOMAS – Conseillers*

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	38
Présents :	30
Votants :	30

Date de la convocation : 27 janvier 2026

Vote :

Pour :	30
Contre :	0
Abstention :	0

Étaient excusés :
Serge BOUDET – Isabelle COLLET – Franck ESNAULT – *Christian* GALLE – *Evelyne GAUTIER-LE-BAIL* – Stéphane IDLAS – *Laurent LEGENDRE – André PHILIPOT – Conseillers*
Isabelle BIARD – Conseillère Départementale invitée.

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260202-BC_2026_005-DE

Fougères Agglomération **2026.005**

2026.005B - Marchés Publics – Avenant n° 5 au marché 20240900 – Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Maison de l'Agglomération à Louvigné-du-Désert

Par sa délibération n° 2024.048B en date du 18 novembre 2024, le Bureau communautaire de Fougères Agglomération a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Maison de l'Agglomération au cabinet DEAR, mandataire d'un groupement, pour un montant initial de 39 640 € HT pour la tranche ferme et 53 880 € HT pour la tranche optionnelle, soit un montant total de 93 520 € HT, soit 112 224 € TTC.

Le projet est en phase APS et a permis de dégager trois scenarios d'aménagement.
Une visite du bâtiment a été organisée le 4 novembre 2025 pour les Vice-présidents, en présence de l'architecte conseil du Département et de l'ALE.
Lors de la visite, il a été proposé d'étudier un 4ème scenario avec retrait de l'ascenseur central existant, installation d'un monte-charge en remplacement et reprise plancher de la pièce « passerelle » côté Oasis.

Pour cette mission complémentaire en phase APS, le devis du titulaire est d'un montant de 3 825 € HT. Cette augmentation, de 4,09 %, porte le montant de la tranche ferme à 43 465 € HT, soit 52 158 € TTC, portant le montant du marché à 97 345 € HT, soit 116 814 € TTC.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2194-1 et suivants,

Vu la délibération du Bureau communautaire n°2024.048B en date du 18 novembre 2024 attribuant le marché 20240900 au groupement représenté par le cabinet DEAR,

Vu l'avis favorable de la commission commande publique en date du 12 janvier 2026,

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la passation de l'avenant n° 5 relatif à la mission complémentaire décrite avec DEAR et son groupement,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant correspondant et tout document afférent.

Fait et délibéré en séance le 02/02/2026
Pour expédition conforme,
Le Président
Patrick MANCEAU